

## SEANCE DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cabrerets, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Laure LE FOURN, Maire.

Etaient présents : Le Fourn Marie-Laure, Mousset Paul, Bessac Alain, Doumarés Patrick, Van Der Knaap Will, Auber Lionel, Agnès Delpech, Vergnes Sophie, Vincent Magot.

Absente excusée : Bacher Gabrielle (pouvoir à Marie-Laure Le Fourn)

Absent : Peyron Clément

Monsieur Alain Bessac est élu secrétaire.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 3 août 2021 qui n'appelle aucune observation.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

- Rénovation du Musée Amédée Lemozi : Choix de l'entreprise – Attribution du marché de travaux pour le lot n°5.
- Demande de subventions (Association Comité des Fêtes de Cabrerets- M Le Mammouth)
- Logement ancienne école : Remboursement du dépôt de garantie.
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### RENOVATION DU MUSEE AMEDEE LEMOZI : PRESENTATION DE LA NEGOCIATION POUR LE LOT N° 5 (ELECTRICITE) – CHOIX DE L'ENTREPRISE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Pour donner suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 25 juin 2021 dans le cadre d'un marché à procédure adaptée avec possibilité de négociation (en application de l'article 27, Titre III, section 2 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics),

Vu l'ouverture des plis le 26 juillet 2021 par la commission d'appel d'offres,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 août 2021 autorisant Mme le Maire à solliciter une négociation auprès des deux entreprises ayant soumissionné pour le **lot n°5 : Electricité**,

Mme le Maire présente le résultat de cette négociation :

- |                     |             |
|---------------------|-------------|
| - Entreprise Fauché | 29.747,91 € |
| - Entreprise LJS    | 35.347,60 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, autorise Mme le Maire à signer le marché de travaux pour le lot n°5 : Electricité, présenté par l'entreprise FAUCHÉ, ZAC du Grand Lac 49090 MERCUES, pour un montant HT de 29.747,91 €.

### DEMANDE DE SUBVENTIONS DE DEUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire présente à l'assemblée

1°) la demande de subvention pour un montant de 1600 € reçue du comité des fêtes pour la réalisation du feu d'artifice

Elle rappelle que lors du conseil du 8 avril 2021, il avait été précisé qu'une subvention complémentaire pourrait être attribuée au Comité des Fêtes si le feu d'artifice pouvait avoir lieu dans le cadre de la fête votive.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, vote la subvention suivante :

- |   |            |
|---|------------|
| - Association Comité des fêtes de Cabrerets | 1.600,00 € |
|---|------------|

2°) la demande de subvention reçue de l'association « M Le Mammouth », représentée par M. Manhes  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal réitère la décision prise dans sa séance du 20 mai dernier, à savoir : « avis favorable pour l'octroi d'une subvention de 1.500 €, sous réserve que l'association obtienne au préalable la subvention sollicitée auprès de la Région Occitanie ».

A ce jour l'association n'étant pas en mesure de présenter un justificatif d'attribution d'une subvention régionale, l'assemblée reporte à une séance ultérieure le vote de cette subvention.

### **LOGEMENT ANCIENNE ECOLE : REMBOURSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE**

Mme le Maire informe l'Assemblée que Mme Annick DOUR a fait part de son souhait de résilier la convention d'occupation précaire du logement situé Place de l'Eglise à la date du 1<sup>er</sup> Octobre 2020. Si l'état des lieux, qui sera effectué à son départ, ne relève aucune dégradation, il conviendra de rembourser à Mme Annick DOUR le dépôt de garantie égal à un mois de loyer soit 430 €.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de rembourser à Mme Annick DOUR le dépôt de garantie égal à un mois de loyer soit 430 €.

Après en avoir délibéré, et sous réserve d'absence de dégradation dans le logement, le Conseil Municipal, unanime, accepte de rembourser à Mme Annick DOUR la somme de 430 € correspondant au dépôt de garantie.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Château du Diable - Protection et mise en sécurité du patrimoine** : Dans le cadre de la mission patrimoine « Stéphane Bern » et d'informations reçues de la part d'Huguette Tiégnia (Députée du Lot) une réflexion est menée quant à protection et la préservation du site.

Un contact sera pris avec l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) et M. Nicolas Savy (historien) pour élaborer le dossier de candidature.

En parallèle, Lionel Auber reprend contact avec M. Savy afin de fixer une date pour la tenue d'une conférence sur les châteaux des Anglais.

**Sécurité Routière** : Echanges autour des expérimentations de l'été et propositions pour améliorer la sécurité dans le bourg

- Route bord du cédé : Installer des « Stop » aux intersections, Installer des ralentisseurs.
- Entre boulangerie et Parking plage : Passage piéton
- Entrée village par D13, avant virage : Feu clignotant orange jour de marché, et autres évènements.

Une réunion de synthèse sera planifiée par la commission « sécurité routière » avec le CAUE et le SDAIL.

**Toilettes sèches plage du Moulin** : Projet à intégrer au dossier « Village A-Venir », mis à l'étude par Lionel Auber.

**Activité touristique au village** : le jeu de piste, initié par l'association des commerçants et artisans, a connu un franc succès.

La fête du village s'est bien déroulée avec en point d'orgue le feu d'artifice au Château du diable qui a réuni environ 1000 personnes.

**Stationnement nocturne des Campings Cars** : tenant compte de la présence de plus en plus fréquente de camping-cars stationnant de nuit sur les parkings, le conseil municipal envisage d'instaurer un stationnement payant sur zones autorisées et d'interdire leur stationnement sur le parking 1 en juillet et août.

**Dates réunions** :

- « Village à venir » prévue le 16 septembre à 18h30mn.
- Visite de M. Jean-Marc Vayssouze, Président du Grand Cahors, le vendredi 17 septembre en matinée.

*L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 23h10 mn*